

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) : 1

**DEL 2025\_056**

**Date de convocation :**

**Le 21 mai 2025**

**Date d'affichage :**

**Le 21/05/2025**

Fait à Aigondigné,

Le 28 mai 2025

Ont signé au registre tous  
les membres présents.

Pour extrait conforme

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de mai** à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine par TROCHON Patrick, HIPEAU Gaëlle par ROUXEL Patricia, MAGNE Didier par NOIZET Michel.

Absent(s) : AIMON Céline.

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

**Délibération 2025\_056 RESSOURCES HUMAINES**

**Objet : Création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent polyvalent des espaces verts suite à un Accroissement Temporaire d'activité (Service technique) ouvert au cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'ouvrir un poste sur un emploi non permanent afin de recruter un agent au Service Technique pour les espaces verts, pour assurer des missions d'entretien sur le territoire de la commune.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, un emploi non permanent d'agent polyvalent des espaces verts, relevant de la catégorie hiérarchique C, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel, pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2025 inclus, suite à un accroissement temporaire d'activité

**Hors présence temporaire de Monsieur Laurent AUDÉ, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent, d'agent polyvalent des espaces verts, relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, pour assurer des missions d'entretien sur le territoire de la commune, à la suite d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, pour une durée maximale de 4 mois soit jusqu'au 30 septembre 2025.
- **PRECISE** que l'agent sera rémunéré sur un taux horaire défini à partir de l'indice majoré 366 correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial, Catégorie C, Échelon n°1, Échelle C1, ou à l'indice minimum de rémunération de la Fonction Publique quand ce dernier s'avère être supérieur (relèvement réglementaire de l'indice minimum de traitement de la fonction publique) à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur
- **AJOUTE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 : Charges de personnel, article 64131 : Rémunérations, du budget.
- **DIT**, que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL

